

## PREPA DOSSIER

### ELIGIBILITE RHI

Dossier de demande de financement des études

## Ilot Conventionnel Huguet

### 2 – AVIS DAD

## Sommaire

---

2. Avis DAD .....	3
a. cohérence du projet au regard de la politique d'aménagement portée éventuellement par la ville : ... ..	3
b. cohérence du projet au regard de la politique de lutte contre l'habitat indigne menée par la collectivité et ses résultat : .....	3
c. natures et configurations d'immeubles : .....	3
d. occupation des immeubles : .....	3
e. projet de logements : ... ..	3
f. financement et calcul de subvention : .....	3
Conclusion sur l'éligibilité : .....	3
Conclusion sur une demande de subvention : .....	4

## 2. Avis DAD

---

### Avis du délégué de l'Anah dans le département

Pour chaque item ci-dessous, d'éventuelles réserves peuvent apparaître et être alors listées précisément. D'éventuelles incertitudes peuvent également être signalées.

a. cohérence du projet au regard de la politique d'aménagement portée éventuellement par la ville : ...

b. cohérence du projet au regard de la politique de lutte contre l'habitat indigne menée par la collectivité et ses résultat : ...

c. natures et configurations d'immeubles : ...

d. occupation des immeubles : ...

e. projet de logements : ...

Données à fournir notamment :

- Données FILOCOM et SRU relatives à la composition du parc de logements : nombre de RP HLM / locatif privé / propriétaires occupants / composition du parc SRU et ses récentes évolutions sur le quartier, l'arrondissement le cas échéant, et la ville. Présence d'accession sociale.
- Données FILOCOM relatives aux ménages sur le quartier, l'arrondissement le cas échéant, et la ville, par types de parc (HLM / locatif privé / propriété occupantes) : nombre de ménages / compositions familiales / nombre de ménages de revenus < 30% plafonds PLUS, et < 60% plafonds PLUS .
- Rappel des objectifs du PLH

f. financement et calcul de subvention : ...

D'éventuelles remarques peuvent être formulées sur le plan de financement, ou sur le bilan présenté par le demandeur, en accompagnement des ratios demandés par la commission, en particulier s'ils paraissent élevés. Le délégué peut proposer un calcul de la subvention (écrêtement de postes manifestement surévalués, non prise en compte de postes non intégrables au bilan par exemple ; ou encore proposition de modulation des taux en fonction de la vocation sociale du projet et de la capacité contributive de la commune).

**Conclusion sur l'éligibilité :**

- **Totalité du périmètre éligible**

- Périmètre en partie éligible seulement : préciser les contours
- Périmètre non éligible

**Conclusion sur une demande de subvention :**

**Il est proposé d'accorder une subvention de ...€, qui correspond à ...% de financement appliqué à une assiette de...(TTC), pour une phase d'étude de calibrage / d'accompagnement social et de relogement / d'acquisition et démolition ou réhabilitation.**

**Coût et subventions en €**

	Coût TTC	Taux de subvention	Montant subvention
Etudes			
Accompagnement social et relogement			
Déficit d'acquisition, démolition et réhabilitations			
Déficit total			